

Le Roi commanda, le 24 février 1571, à de Mandelot de chercher un autre lieu. Les Réformés demandèrent, le 25 mars 1571, la permission de s'établir « en la grange de George du Loup, la grange de Perrin, la grange Thézé ou la grange de la Rigulette. » Ils virent leur requête repoussée. La Salle de Quincieu, distante de trois lieues, leur fut offerte, et, à leur tour, ils la refusèrent. Enfin le Roi fit un nouvel appel à de Mandelot le 1^{er} août 1571, mais il ne paraît pas que celui-ci ait réussi à satisfaire les Huguenots (3).

Nous devons revenir à Lyon.

Les échevins avaient avisé aux moyens de ne pas laisser sans emploi les terrains dont ils avaient pris possession.

Pour la place des Terreaux, le Consulat soutint toujours que les Réformés, « pendant qu'ils commandoient en ladite ville, l'avoient usurpée sur la communauté (4) », et il avait formé « le desseing... de dresser une boucherie au lieu de celle que l'on appelle la grand boucherie en laquelle ilz (les échevins) prétendent dresser la halle au bled (5). » On revint à ce dessein en 1577, et ce projet fut rendu définitif par une délibération consulaire du 29 octobre 1577 (6). Il ne fut pas mis à exécution « faute de moyens. »

Les recteurs de l'Aumône générale demandèrent alors

(3) Archives du Rhône. Registre des insinuations, livre du Roi, 1571-1573.

(4) Le Consulat omettait de dire que la concession avait été faite par le maréchal Vieilleville, après avoir pris l'avis des échevins ; ceux-ci n'avaient pas fait d'opposition, mais n'avaient pas donné d'acquiescement formel.

(5) Articles répondus par le Roi le 4 janvier 1572.

(6) Archives de Lyon, Actes consulaires, BB 97, fol. 58 verso.